



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018-031

Objet :

Vote du budget primitif 2018 de la commune.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – BLANES Michel – COLOMBIER François - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCHE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie - DEJEAN Anne Marie – CONTRERAS Sylvie (à 18h35)

Pouvoirs : LABEUR Martine à VAILHE Bruno - LEROY Annie à FALZON Serge – DURAND Véronique à DEBEAUCHE Christine - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François - GOMEZ René à DEJEAN Anne-Marie - SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Absents : MM. LECOMTE Olivier - EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 14 mars 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2018 de la commune, qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses	6 707 802 €
Recettes	6 707 802 €

Section Investissement

Dépenses	4 226 037,66 €
Recettes	4 226 037,66 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du 30 janvier 2018 et que la commission des finances s'est réunie en date du 07 mars 2018.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

23 voix POUR – 4 voix CONTRE

✓ **ADOPTE** la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 de la commune.

✓ **ADOPTE** la section d'investissement du Budget Primitif 2018 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20180320-DEL2018-031-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018